

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 69 (1972)
Heft: 9

Rubrik: Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à écouler. Les prix fixés par les responsables de la SAR ont été étudiés avec beaucoup de sérieux et adaptés en tenant compte du coût de l'exploitation. Même en respectant les prix, gageons que de nombreux collègues seront encore, lors du bilan, en déficit.

Lors de vos manipulations au laboratoire et au rucher spécialement auprès des colonies faibles, vous remarquerez de beaux papillons, grandeur 1-2 cm. aux ailes soyeuses et argentées. Ces papillons, comme tous les insectes de cette race, sont bien inoffensifs. Leur mode de reproduction se fait par la ponte d'œufs qui se transforment en larves ; à ce stade-là, ces dernières peuvent causer de graves préjudices à votre réserve de cadres, aussi détruisez papillons et larves. Dans les ruches, laissez seulement le nombre de cadres occupés par les abeilles. Celles-ci feront également une chasse sans pitié à ces larves. Votre réserve de cadres réclamera tous vos soins. Traitez ceux-ci deux à trois fois durant l'automne avec un produit de votre choix, mais ne vous laissez pas tenter par un insecticide quelconque. Ce produit se manifesterait encore l'année suivante lorsque vous aurez à nouveau posé les hausses et provoquerait de graves déboires. Mieux vaut vous adresser à votre fournisseur habituel de matériel apicole qui, lui, vous conseillera judicieusement.

Vevey, le 14 août 1972.

A. Paroz.



ECHOS DE PARTOUT

ACTIVITÉ BIOLOGIQUE DE LA PROPOLIS

Le Soviétique Popravko nous signale que, malgré le progrès considérable de nos connaissances sur la propolis, il faut reconnaître que, jusqu'à présent, nous ne savons pas grand-chose sur les principaux agents de son activité biologique.

Certes, nous savons que son efficacité microbicide est due, en partie, à la présence de divers composés d'origine flavonique.

Ceux-ci ne peuvent toutefois l'assurer intégralement.

Aussi, ce n'est qu'après avoir décomposé la propolis par l'acide silicique, en fractions chromatographiques caractéristiques, que l'on est parvenu à mettre en évidence les fractions les plus actives. Cette opération a permis de se faire une image de leur structure

chimique et d'en dégager celle qui possède la plus grande activité microbicide. Elle représente 0,5 à 2 % du poids de la propolis. L'identification d'une quantité de divers composés de la propolis donne libre voie aux recherches sur le sujet de sa biogénèse.

Par confrontation directe de la composition flavonique d'un nombre d'échantillons types de propolis de la partie centrale européenne de l'Union soviétique, on montre que, d'une façon générale, les abeilles récoltent les sécrétions visqueuses des bourgeons de bouleaux verruqueux et de bouleaux pubescents et, plus rarement, des bourgeons d'autres espèces de plantes.

1. Nocivité des pesticides

Le Japonais Taro signale que la lutte contre les insectes s'est intensifiée ces dernières années.

Lors d'un épandage massif de pesticides, par hélicoptère, il a eu l'occasion d'étudier, sur plus de 100 colonies, les dommages importants causés aux abeilles par les produits chimiques. Jugez-en plutôt : trois heures après l'application des produits à la dose de 3 kg/ha, le poids des colonies s'est réduit, en moyenne, de 210 grammes soit quelque 2500 abeilles.

Trois semaines après l'épandage chimique, le pourcentage d'abeilles des colonies n'était plus que de 52 % par rapport à l'année précédente ; sans aucun doute cette perte est due aux produits pesticides.

Pour reconstituer les colonies (quand tout n'est pas perdu, exemple : les 90 colonies tuées par les pesticides dans la région d'Eeklo au mois d'avril dernier), il est nécessaire, ajoute-t-il, de stimuler et de veiller à placer, à proximité des ruchers, un abreuvoir contenant une eau pure (même l'eau des environs de l'épandage était polluée).

2. Pesticides sous la forme « aérosol »

La possibilité de détruire radicalement les ennemis des plantes en floraison, au moyen de produits pesticides, sans provoquer la mort des abeilles, est fort aléatoire. On peut dire que, jusqu'à présent, les résultats escomptés n'ont pas été obtenus.

Le Hongrois Szili pense que des résultats appréciables pourraient être enregistrés par l'application thermo-mécanique d'aérosol sec pour le traitement des plantes en floraison.

L'avantage de cette méthode consiste dans le fait qu'en raison de la vitesse relativement lente d'émission des particules, celles-ci s'évaporent sans se précipiter sur les plantes. Cette absence de précipitation donne l'assurance que la couverture toxique ne s'installera pas et, conséquemment, seuls les insectes se trouvant sur la surface traitée périront.

Parmi les insectes qui ont visité les plantes traitées (deux heures à douze heures après les essais effectués au moyen d'aérosols secs à base de « malathion ») on n'a pas enregistré d'empoisonnement mortel.

Les résultats démontrent que, quelques heures après le traitement, les abeilles peuvent butiner sans danger de s'empoisonner.

Une remarque cependant : les émulsions du type « malathion » n'exercent pas d'action sur une série d'ennemis des cultures. Aussi les sorciers de la chimie phytopharmaceutique continuent-ils leurs recherches et envisagent de planifier, d'amplifier leurs essais.

3. La présence de pesticides dans les produits de la ruche

Le Soviétique Nazarov a, par la méthode de dressage, dirigé des abeilles sur des sources de nourriture et de nectar polluées par certains pesticides et situées à 2 kilomètres. Il a constaté que :

- les butineuses ont la résistance de transmettre aux abeilles d'intérieur leur récolte qui est transformée en miel et disposée autour du couvain ;
- lors du processus de transformation, un grand nombre d'abeilles meurent, surtout avec les produits dont l'action orale est plus nocive que celle de contact.

Ceci est démontré par l'analyse du miel et du pollen récoltés par les abeilles sur des champs de sarrasin traités par l'hexachlorane dans la proportion de 16 kg/ha.

Il convient de citer que plus de dix mois après la récolte du miel — conservé à la température ambiante — on note encore la présence de l'hexachlorane et du sévine.

On constate, de plus, que les abeilles ayant été en présence de l'hexachlorane et autres insecticides organiques (action orale ou de contact) sont plus sensibles aux maladies apiaires.

4. Propositions à Apimondia

Le Roumain Sofroni, ému par les risques découlant de l'utilisation irrationnelle des pesticides pour la santé humaine d'une part, et la destruction irraisonnée du principal pollinisateur d'autre part, a suggéré, à Apimondia, les propositions suivantes :

- a) Apimondia doit instituer des prix à l'intention de ceux qui découvrent des moyens biologiques de lutte contre des prédateurs ou qui créent des produits chimiques sélectifs qui ne nuisent point aux abeilles.
- b) Apimondia doit faire les diligences nécessaires auprès de la FAO et l'OMS pour que ces organismes internationaux proposent, aux pays membres affiliés, l'adoption d'une réglementation pour la protection de l'abeille contre les pesticides. Ces réglementations devraient s'inspirer des principes suivants :

1. l'obligation pour tous ceux qui appliquent des traitements chimiques d'en aviser les autorités administratives compétentes ;
2. l'obligation aux autorités administratives d'aviser les apiculteurs de ces actions ;
3. l'établissement de sanctions et d'amendes en cas de violation des points 1 et 2 ci-dessus ;
4. l'instauration de procédures simples en faveur des propriétaires de ruchers ayant subi des dommages ;
5. l'adoption, en fonction des caractères spécifiques de chaque pays, d'autres mesures relatives à la protection de l'abeille.

De tout cœur, je souscris à ces propositions et je forme des vœux pour qu'une volonté commune s'affirme en vue de leur généralisation. Mais parvenir, dans les plus brefs délais, à l'application pratique et efficiente de ces résolutions, me réjouirait davantage encore.

Tiré de la *Belgique Apicole*, Georges Fragnière.

CONSEILS DE L'INSPECTEUR

LES POSSIBILITÉS D'INTOXICATION SONT TRÈS FRÉQUENTES

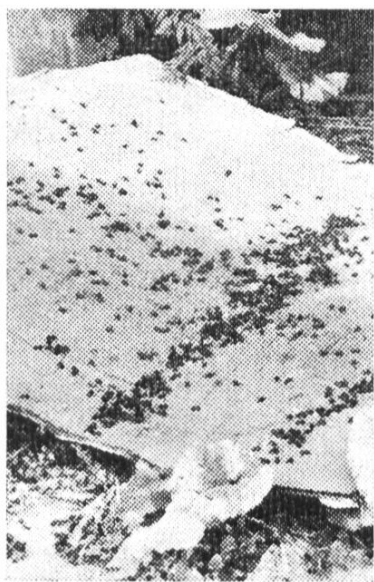


Photo : A. Richard.

Bon nombre d'apiculteurs ont eu déjà l'occasion de connaître amèrement la dure réalité des mesures qualifiées, avec quel bonheur, la protection des végétaux ! Protection d'une part, destruction d'autre part ; les possibilités d'intoxication sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne le pense. Les traitements d'hiver des arbres fruitiers, effectués en février-mars, peuvent devenir dangereux, s'ils coïncident avec des vols de propreté ou l'apport des premiers pollens (tussilage). Les arbres doivent être aspergés de façon à être complètement mouillés. Or, à cette période, le démarrage de l'élevage du couvain, les abeilles ont besoin énormément d'eau et la récolte en liquides toxiques sur les arbres

traités constitue un danger à ne pas sous-estimer. Viennent ensuite les traitements à effectuer sur les arbres fruitiers avant et après la floraison, puisqu'il est strictement interdit d'utiliser des insecticides sur les **arbres fruitiers en fleurs**. C'est surtout lors du traitement des colzas que les empoisonnements d'abeilles sont particulière-